



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2017

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 15/09/2017

Le 22 septembre 2017, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville à Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Chantal Morio (arrivée à 19h33), Jean-Claude Hennequin, Carole Turpin, François Nicourt, Alexandre Riboulot, Catherine Voisin, Olivier Bègue, Damien Baudry, Aurore Casciello, Béatrice Thauvin, David Bansard, Valérie Baudry (arrivée à 19h38), Marc Habarnau, Edith Lemaigen, Michel Druilhe, Michel Zabel, Claire Lemoine, Serge Mathieu, Jean-Pierre Palisson, Valérie Furet, Pascale Adam, Thomas Delbes, Nathalie Willano, Dominique Liger.

Absents représentés : Mme Magdeleine Baby par M. Jean-Claude Hennequin  
Mme Sophie Provost par Mme Aurore Casciello  
M. Luc Galice par Mme Catherine Voisin

Absent : M. Charles Baulande

M. Thierry Cousin ouvre la séance.

Présents : 25

Votants : 28

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. David Bansard** est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

### Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil municipal prend acte des informations réglementaires relatives à :

- le remboursement d'un montant de 895,20 € TTC proposé par l'assurance THELEM au titre des dommages « Bris de glace » au restaurant scolaire Hervé Bazin, transmis par GROUPAMA Paris Val de Loire ;
- le remboursement d'un montant de 2 750,00 € TTC proposé par l'assurance GROUPAMA au titre d'un sinistre « Dégât de eaux » survenu le 12 mai 2017 au groupe scolaire Hervé Bazin ;
- le transfert à titre gratuit de la licence informatique 3D OUEST au profit d'Orléans Métropole (systèmes d'information) ;
- utilisation des dépenses imprévues : 4 200 € prélevés sur les dépenses imprévues – chapitre 0220 - et virés sur le chapitre 10- article 10223-gestionnaire FIN-destinataire AME-opération U10 en vue du remboursement d'une taxe d'aménagement ;
- le renouvellement de l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFFCCRE) au titre de sa cotisation annuelle s'élevant à 515 € ;
- le remboursement d'un montant de 739,60 € TTC proposé par l'assurance GROUPAMA au titre d'un sinistre – Choc d'un véhicule sur un arbre et barrières métalliques au rond-point des Quinze Pierres le 22 janvier 2017 ;
- le transfert de convention par Bouygues Télécom à la société CELLNEX France SAS à effet du 01 octobre 2017 (occupation privative du domaine public – Eglise) ;
- l'acceptation de l'avenant de fin de travaux de l'assurance Dommages-Ouvrage arrêtant le montant définitif des travaux à 125 518 € pour la construction d'une classe à l'école maternelle Hervé Bazin ;
- la révision annuelle du contrat d'assurance Responsabilité civile et Dommages aux biens conclu avec GROUPAMA :
  1. Avenant relatif à la masse salariale 2016 pour un montant de 2 415 768 € :
    - a. appel de prime provisionnelle pour 2017 : 6 188 € TTC
    - b. appel complémentaire au titre de la régularisation sur l'exercice écoulé : 765,51 €
  2. Avenant relatif aux mouvements de bâtiments intervenus entre le 01/01/2015 et le 31/12/2016 :
    - a. appel de prime provisionnelle pour 2017 : 14 807,78 € TTC
    - b. appel complémentaire au titre de la régularisation sur l'exercice écoulé : 93,40 € TTC.

.../...

#### **Administration – Installation d’un nouveau conseiller municipal**

Suite à la démission de Madame Nicole Cypel à la date du 31 juillet 2017, un siège de conseiller municipal du groupe majoritaire est vacant. Monsieur le Préfet en a été informé le 6 juin 2017.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

1. prend acte de l’installation de Mme Valérie Furet en remplacement de Mme Nicole Cypel,
2. désigne Mme Valérie Furet membre de la commission Communication – Culture – Vie associative et sportive.

#### **Administration – Compte rendu d’activité 2016 de la Communauté d’Agglomération Orléans Val de Loire**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d’activité pour 2016 de la Communauté d’Agglomération Orléans Val de Loire.

#### **Développement durable et cadre de vie – Délégation du service public de la distribution d’eau potable – Rapport du délégataire pour 2016 et rapport sur le prix et la qualité du service**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

1. prend acte du rapport du délégataire du service de l’eau potable pour l’année 2016 ;
2. approuve le rapport du Maire sur le prix et la qualité du service de l’eau potable pour l’année 2016.

#### **Développement durable et cadre de vie – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de l’exercice 2016 sur le prix et la qualité du service public de l’élimination des déchets.

#### **Affaires juridiques – Avis sur l’adhésion de nouvelles communes au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

1. émet un avis favorable à l’adhésion des communes de Montereau et Saint-Germain-des-Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,
2. accepte en conséquence les statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret dans leur version modifiée telle qu’annexée à la présente délibération,
3. charge M. le Maire d’informer le Président du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret du présent avis émis par le Conseil Municipal.

#### **Affaires juridiques – Avis sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat mixte Intercommunal du Bassin du Loiret.

#### **Finances – Budget principal – Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2017 de la Commune lors de sa séance du 7 avril dernier. Depuis, des informations sur nos recettes nous ont été notifiées (dotations, recettes fiscales, subventions). Les modifications budgétaires s’équilibrent en Fonctionnement à hauteur de 181 329,23 €, comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
Compte	Objet de l'imputation	Montant de la modification	Nouveau montant de l'imputation	Compte	Objet de l'imputation	Montant de la modification	Nouveau montant de l'imputation
6042	Achat prestations de services	2 200,00 €	2 200,00 €	6419	Rbt de rémunérations (contrats aidés)	-15 000,00 €	45 000,00 €
6062	Energie	16 000,00 €	42 300,00 €	013	Sous-total chapitre 013	-15 000,00 €	
6151	Entretien matériel roulant	2 000,00 €	4 000,00 €	7311	Taxes foncières et d'habitation	70 000,00 €	3 317 000,00 €
6156	Maintenance	1 200,00 €	13 200,00 €	73	Sous-total chapitre 73	70 000,00 €	
6184	Formation Police	-4 000,00 €	10 000,00 €	7411	Dotation forfaitaire	4 270,00 €	664 270,00 €
6184	Formation CTM	-8 000,00 €	5 000,00 €	7421	Dotation solidarité rurale	5 687,00 €	72 687,00 €
6188	Autres frais divers	-1 000,00 €	10 000,00 €	7427	Dotation nationale de péréquation	3 348,00 €	30 348,00 €
6228	Rémunérations diverses	1 000,00 €	1 000,00 €	74834	Dotation unique spécifique TP	598,00 €	598,00 €
6231	Annonces et insertions	2 500,00 €	4 000,00 €	74834	Compensation exonérations TF	-8 265,00 €	11 735,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	-3 000,00 €	4 500,00 €	74835	Compensation exonérations TH	30 257,00 €	80 257,00 €
6238	Divers communication	1 350,00 €	7 350,00 €	74	Sous-total chapitre 74	35 895,00 €	
6251	Voyages et déplacements	1 400,00 €	1 650,00 €	778	Rbt par OMET déficit Budget Eau	3 724,46 €	
6262	Frais de télécommunications	5 000,00 €	10 800,00 €	77	Sous-total chapitre 77	3 724,46 €	
62878	Rbt frais autres organismes	4 000,00 €	19 000,00 €	002	Excédent antérieur reporté	86 709,77 €	1 249 450,46 €
6355	Taxe impôts sur les véhicules	1 000,00 €	2 000,00 €				
637	Autres impôts et taxes	-3 900,00 €	0,00 €				
011	Sous-total chapitre 011	17 750,00 €					
739211	Attributions de compensation	-43 076,00 €	6 488,00 €				
739223	FPIC	-1 397,00 €	39 603,00 €				
014	Sous-total chapitre 014	-44 473,00 €					
001	Déficit antérieur reporté	-3 724,46 €					
020	Dépenses imprévues	20 100,00 €	40 000,00 €				
023	Virement à la section d'inv.	19 167,69 €	1 383 828,92 €				
Total des modifications de la DM		181 329,23 €		Total des modifications de la DM		181 329,23 €	

Les modifications budgétaires s'équilibrent en Investissement à hauteur de 486 897,46 €, comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
Compte	Objet de l'imputation	Montant de la modification	Nouveau montant de l'imputation	Compte	Objet de l'imputation	Montant de la modification	Nouveau montant de l'imputation
1068	Versement à OMET excédent eau	3 724,23 €	90 434,23 €	10223	Taxe d'aménagement	5 000,00 €	60 000,00 €
10	Sous-total chapitre 10	3 724,23 €		1068	Excédents de Fct capitalisés	-90 434,23 €	813 112,89 €
2051	Droits logiciels licences	7 000,00 €	35 000,00 €	10	Sous-total chapitre 10	-85 434,23 €	
20	Sous-total chapitre 20	7 000,00 €		1311	Etat et étabts publics nationaux	255 655,00 €	
2128	Parking micro-crèche	-18 500,00 €	0,00 €	1313	Département	125 000,00 €	
21312	Elémentaire Bazin (portillon)	500,00 €	500,00 €	13	Sous-total chapitre 13	380 655,00 €	
21318	Achat amgt local Police	-7 000,00 €	65 000,00 €	021	Virement de la section de Fct	19 167,69 €	
21318	Eglise (accessibilité)	20 000,00 €	103 100,00 €				
21318	Nouvelle bibliothèque	300 000,00 €	300 000,00 €				
21318	Accueil (amgt bureaux de vote)	3 700,00 €	3 700,00 €				
21534	Réseaux d'électricité	1 500,00 €	1 500,00 €				
2183	Matériel informatique	6 000,00 €	40 000,00 €				
21	Sous-total chapitre 21	306 200,00 €					
2313	Réhabilitation Ecole Bazin	163 171,21 €	3 000 000,00 €				
23	Sous-total chapitre 23	163 171,21 €					
275	Dépôt garantie cabinet médical	1 924,00 €					
27	Sous-total chapitre 27	1 924,00 €					
020	Dépenses imprévues	4 878,02 €	130 678,02 €				
Total des modifications de la DM		486 897,46 €		Total des modifications de la DM		486 897,46 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal telle qu'elle est détaillée ci-dessus ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Finances – Budget annexe de l'eau – Compte de gestion 2017 suite à clôture du budget**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. déclare que le compte de gestion du service EAU établi par Monsieur le comptable assignataire pour l'exercice 2017 n'appelle ni observation ni réserve.
2. entérine par la présente délibération la clôture définitive du budget annexe du service EAU de la Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin dans le cadre du transfert de compétences opéré vers Orléans Métropole au 1er janvier 2017.

### **Finances – Réfection des courts de tennis du Domaine de la Trésorerie – Demande de subvention à la Région Centre Val-de-Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. sollicite de la Région Centre Val-de-Loire, au travers d'Orléans Métropole, l'attribution d'une subvention pour la réfection des courts de tennis du Domaine de la Trésorerie, au titre du CRST ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

### **Ressources humaines – Contrats pour des agents du pôle éducation-jeunesse suite au non renouvellement de leur contrat aidé**

Dans un souci de maîtrise des dépenses publiques, le Gouvernement a fait le choix cet été de réduire fortement et sans délai les crédits alloués aux emplois aidés. Par conséquent, sur les quatre contrats aidés que la Commune souhaitait voir renouveler en Août seul un a été accepté par Pôle Emploi. Pour maintenir la qualité de service apportée aux enfants des familles Privatines, la Commune n'a eu d'autres choix que de proposer des contrats de droit public à durée déterminée (1 an) aux agents concernés.

<u>Nom – Prénom</u>	<u>Grade – échelon - indices</u>	<u>Temps de travail hebdomadaire</u>	<u>Poste</u>	<u>IFSE</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
DURAND Karine	Adjoint technique 1 <sup>er</sup> échelon – IB347/IM325	Temps complet	ATSEM	75 € bruts / mois	25 Août 2017
LAM ALAM Kheira	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon – IB347/IM325	Temps annualisé équivalent à 27h / semaine	Animatrice	75 € bruts / mois	1 <sup>er</sup> septembre 2017
MENAND Mathilde	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon – IB347/IM325	Temps complet	Animatrice	75 € bruts / mois	1 <sup>er</sup> septembre 2017

En outre, un agent qui avait un contrat de 9h / semaine pour renforcer le service en salle au restaurant de l'école Hervé Bazin n'a pas souhaité renouveler son contrat et la Commune n'a pas reconduit deux autres contrats aidés. C'est pourquoi Madame Elodie DAUPHIN est recrutée par voie contractuelle, à temps complet, au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique, du 4 septembre au 22 décembre 2017. Elle participera au service au restaurant scolaire et réalisera différentes tâches de ménage dans l'attente de la passation d'un marché public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. autorise M. le Maire à signer les quatre contrats dont les principales caractéristiques sont définies par la présente délibération ;
2. autorise Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, le renouvellement desdits contrats.

### **Ressources humaines – Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. prend acte des mouvements de personnel liés au non renouvellement par l'Etat de plusieurs contrats aidés ;
2. approuve la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
3. approuve la création de deux postes d'adjoints techniques à temps complet ;
4. approuve la création d'un poste de rédacteur à temps complet.
5. approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

### **Patrimoine – Acquisition du local Leader Price – Approbation et autorisation de signer l'acte de vente**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition auprès de la SCI Clovis du local sis 7 et 8 place Clovis à St Pryvé St Mesmin pour 200 000 €,
2. autorise M. le Maire à signer l'acte de vente.

### **Patrimoine – Acquisition du terrain rue Neuve – Parcelles AE 352 et 353**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition auprès d'ORLEANS METROPOLE du surplus des parcelles AE 352 et 353 moyennant le prix d'un €/m<sup>2</sup>,
2. autorise M. le Maire à signer l'acte de vente.

**Patrimoine – Incorporation de la parcelle AC 323 dans le domaine public**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. accepte d'incorporer la parcelle cadastrée AC 323, restée privée, dans le domaine public pour l'élargissement de la rue des Quatre Tourelles ;
2. autorise M. le Maire à signer l'acte de vente.

**Réseaux – Compte rendu annuel d'activité 2016 de la concession de distribution de gaz**

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu annuel d'activité 2016 de la concession de distribution de gaz.

**Patrimoine – Réhabilitation restructuration et extension du groupe scolaire Hervé Bazin – Certificats d'économies d'énergie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention avec l'obligé retenu pour l'obtention d'une subvention au titre des certificats d'économie d'énergie.

**Jeunesse – Tarifs des activités de la Maison des Jeunes et des Loisirs**

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Commune	Hors Commune
<b>Adhésion</b> année/semestre	20€ / 10€	30€ / 15€
<b>Sorties Parc d'attraction</b> (Astérix, Disney, Nigloland)	15€	15€
<b>Sorties spéciales</b> (Journée à Paris, Center parc, Buthiers...)	10€	10€
<b>Activités Phares</b> (laserquest, Escape game, Jump factory...)	8€	8€
<b>Les petits prix</b> (soirée repas MJL, bowling...)	4€	4€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de la Maison des Jeunes et des Loisirs.

**Jeunesse – Modifications du règlement intérieur des ALSH**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications au règlement intérieur des ALSH afin de répondre aux demandes de la CAF.

Prochains Conseils Municipaux à 19h30 :  
vendredi 17 novembre 2017  
Vendredi 15 décembre 2017

M. le Maire clos la séance à 20h16.

Pour extrait certifié conforme,  
A St Pryvé St Mesmin, le 22 septembre 2017  
Le Maire,  
Thierry COUSIN